

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclaration de la SEEG

Libreville, le 16 février 2018

La SEEG regrette la décision soudaine prise ce jour par le Ministère de l'Eau et de l'Energie du Gabon de rompre la convention de concession et l'usage brutal des forces de l'ordre gabonaises qui ont réquisitionné l'entreprise.

Nous pensons en premier lieu à nos employés, à nos équipes en permanence engagées pour assurer au mieux l'approvisionnement en eau et en électricité des citoyens gabonais.

La SEEG a toujours été un partenaire responsable de l'Etat gabonais, consciente des missions qui sont les siennes. Elle accompagne et sert la croissance du Gabon depuis plus de 20 ans, avec pour preuves :

- trois fois plus de clients desservis en eau et en électricité, soit plus de 200% d'augmentation en 20 ans ;
- un taux de desserte de 89,3% en électricité et 92,2 % en eau qui fait du Gabon un des leaders africains dès 2012 :
- un investissement de 366 milliards de FCFA notamment dans la maintenance, les capacités de production et les réseaux.

Dans un pays où la croissance de la population est intense, les capacités de production en eau sont exploitées à leur maximum.

Nous attendons aujourd'hui que l'Etat Gabonais respecte les règles de droit applicable. Et nous espérons que la population gabonaise continuera de bénéficier d'une eau potable de qualité, saine, aux normes internationales et d'une électricité au meilleur niveau au regard des conditions de travail dans le pays.





